

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Modification N°3

du Plan Local d'Urbanisme

MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY

PLAN DE ZONAGE

Centre-village

Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération approuvant la modification N°3 en date du 24 mars 2022.

Le Maire, Luc PATOIS

PLAN N°5b	PROCEDURES			
	ELABORATION POS : approuvée le 22 Mars 1987			
	ELABORATION PLU : approuvée le 5 Juillet 2007			
ECHELLE 1/2500	REVISIONS	MODIFICATIONS		MISES A JOUR
	N°1	Approuvée le : 29/10/2015	N°1	Approuvée le : 30/11/2017
		N°2	Approuvée le : 15/10/2020	N°2
		N°3		N°3
		N°4		N°4
Mise au point		N°5		N°5
		N°6		N°6
CONCEPTION		FOND CADASTRAL		MISE A JOUR DU BATI
		Diffusion R.G.D. 74		2015

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite

LEGENDE

ZONES URBAINES

Ua	Secteur de centre urbain : centre village
Ub	Secteur de confortement du centre urbain : hameaux
Ub1	Sous secteur périphérique à dominante d'habitat de densité plus faible
Ue	Secteur d'équipements d'intérêt général et collectif
Ux	Secteur d'accueil d'activités artisanales
Uxc	Secteur de commerces, bureaux et hébergements hôteliers

ZONES A URBAINISER

AUb	Zone à urbaniser de petite taille pour l'accueil d'habitat collectif
AUb1	Secteur d'urbanisation future pour l'accueil d'habitat intermédiaire ou individuel dense
AU	Zone à urbaniser

ZONES AGRICOLES

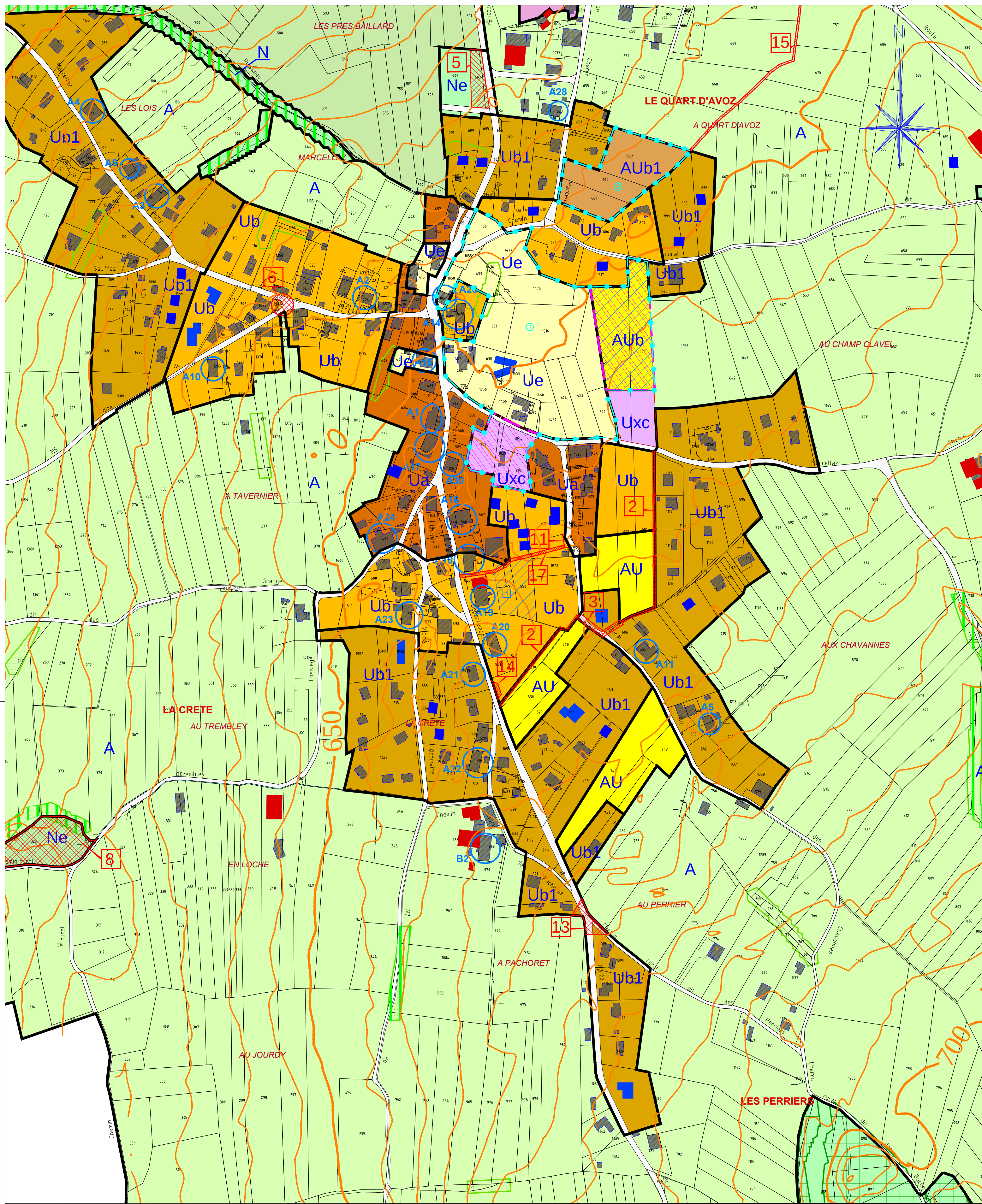
A	Secteur d'activités agricoles
Ap	Sous secteur d'activités agricoles à valeur paysagère

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N	Secteur naturel
Ne	Sous secteur naturel d'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif
Ns	Sous secteur naturel sensible

RENSEIGNEMENTS DIVERS

	Emplacement réservé	5	Numéro de l'emplacement réservé
	Servitude pour logements aidés au titre de l'article L 123-1-5-II-4° (25% ou 30% en zones AUb des Champs Clavel et de la Crête)		



	Espaces boisés classés au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
"le classement en espace boisé classé au titre de l'article L.130.1 du Code de l'Urbanisme respectera un recul de 10 m du domaine public et des routes départementales"	
	Espace boisé non classé à titre d'information
	Haies existantes à titre d'information
	Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
	Servitude commerciale au titre de l'article L 123-1-5-II-5°
	Eléments paysagés à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme
	Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Repérage des bâtiments d'élevage ou stockage d'effluents
	Repérage des bâtiments patrimoniaux. A : au titre de l'article L 125-1-5-III-2° B : au titre de l'article L 123-1-5-II-6°

LISTE A :
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX REPERÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° ET SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT DU PLU

Numéro du bâtiment repéré au plan	Localisation	N° de Parcelle	Motif du classement
A1	128 route de Bonneville	B1494	Caractère, volume et environnement
A2	64 route d'Arpigny	B424	Caractère, volume et environnement
A3	342, route d'Arpigny	B110	Caractère, volume et environnement
A4	454 route d'Arpigny	B98	Caractère, volume et environnement
A5	333 route des Chavannes	B1213	Caractère, volume et environnement
A6	62 chemin du Pré-pellard	A632	Caractère, volume et environnement
A7	630 route de la Verne	A534	Caractère, volume et environnement
A8	30 chemin de la croix rouge	A647	Caractère, volume et environnement
A9	374 route d'Arpigny	B105	Caractère, volume et environnement
A10	91 chemin des Granges	B1235	Caractère, volume et environnement
A11	255 route des Chavannes	B605	Caractère, volume et environnement
A12	893 route de Peillonnet	B716	Caractère, volume et environnement
A13	969 route de Peillonnet	B708	Caractère, volume et environnement
A14	3 et 7 route de Bonneville	B1426/B1427	Caractère, volume et environnement
A15	55 route de Bonneville	B411	Caractère, volume et environnement
A16	233 route de bonneville	B560	Caractère, volume et environnement
A17	route de Bonneville	B1493	Caractère, volume et environnement
A18	275 route de bonneville	B546/	Caractère, volume et environnement
A19	315 route de bonneville	b545b548	Caractère, volume et environnement
A20	373 route de bonneville	B542	Caractère, volume et environnement
A21	398 route de Bonneville	B1035	Caractère, volume et environnement
A22	64 route des Philippines	B519	Caractère, volume et environnement
A23	124 route des Perroz	B512	Caractère, volume et environnement
A24	64 route de Lossège	B484	Caractère, volume et environnement
A25	48 chemin de la Source	A516	Caractère, volume et environnement
A26	8 route de la Verne	B1057 / B1058	Caractère, volume et environnement
A27	11 route de St-jeoire	A27	Caractère, volume et environnement
A28	115 route du Quart d'Avoz	A623	Caractère, volume et environnement
A29	Arpigny	B1290 / B1291	Caractère, volume et environnement
A30	Route de Bonneville	B1126	Caractère, volume et environnement

LISTE B :
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX REPERÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-II-6° ET SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT DU PLU

Numéro du bâtiment repéré au plan	Localisation	N° de Parcelle	Motif du classement
B1	835 route de Findrol	A26	Caractère, volume et environnement
B2	140 route des Philippines	B969	Caractère, volume et environnement

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination projetée	superficie en m² ou en ml	Bénéficiaire
1	Supprimé		
2	Création d'un chemin piéton de 2 m de large à la Crête	319 ml	Commune
3	Création d'une voie de desserte entre "Les Chavannes" et "La Crête" (emprise 5m)	55 ml	Commune
4	Elargissement à 6m de plateforme du chemin communal n°20 au lieu dit "Les Prés" pour desserte agricole	40 ml	Commune
5	Extension du cimetière avec un aménagement paysager	917 m²	Commune
6	Aménagement du carrefour "A Tavernier"	416 m²	Commune
7	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au secteur des "Marais"	2210 m²	Commune
8	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au secteur de "La Crête"	4193 m²	Commune
9	Création d'un chemin piétonnier entre le lotissement d'Avoz et le chef-lieu	511m²	Commune
10	Création d'un arrêt de transports en commun à la Verne	79m²	Commune
11	Aménagement accès de la zone, sur la voie publique	48 m²	Commune
12	Supprimé	305 m²	Commune
13	Aménagement du carrefour du Perrier	471 m²	Commune
14	Création d'un arrêt de transports en commun Au Perrier	81m²	Commune
15	Création d'un chemin piétonnier à Quart d'Avoz	208 ml	Commune
16	Desserte des zones d'urbanisations futures	84 ml	Commune
17	Création d'un chemin piétonnier dans le secteur de la Crête	115 ml	Commune

N° Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

1	Coeur de Village : renforcement de la centralité
2	Supprimé
3	Secteur de Quart d'Avoz